

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-020

### Séance du 04 MARS 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Qui ont pris part à la délibération : 18  
Date de la Convocation : 26/02/2024  
Convocation affichée et diffusée le : 26/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

M. JACQUET Alain

#### POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à Baptiste COLLET

M. Gilles ROCHE a été nommé secrétaire de séance.

### Objet : Autorisation Programme Crédit de Paiement travaux chemin d'Arras

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9.

Compte tenu des importants travaux d'investissement portés par la commune en lien avec l'arrivée du nouveau collège, la commune de Trévoux a accepté que les travaux sur le Chemin d'Arras soient décalés sur les exercices 2024 et 2025. Afin de ne pas surcharger la section d'investissement, il est proposé de gérer cette opération sous forme d'une Autorisation de Programme (AP).

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délibéré le 05 avril 2023 sur une autorisation de programme-Crédits de paiement pour le chemin d'Arras.

Pour mémoire, ce mode de gestion nécessite à ce que le Conseil municipal définisse l'enveloppe globale du programme et ses crédits de paiements (CP) annuels afférents.

Compte tenu du bilan transmis par Trévoux il convient de modifier notre délibération (initialement 112 955,50€/an)

Pour ces derniers, la proposition est la suivante :

Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025
226 599,23 € TTC	113 299,61 €	113 299,61 €

Le conseil Municipal à l'unanimité après discussion :

- approuve la création d'une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux d'aménagement du Chemin d'Arras
- d'adopte son montant et la répartition de ses crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à au Centre de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne

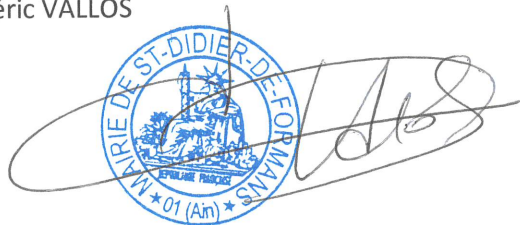
Ainsi fait et délibéré

le 04 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS



le secrétaire de séance

Gilles ROCHE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Gilles Roche", written over a horizontal line.